

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 20 juin 2022

Mairie de Moissac Vallée Française

Présents : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Philippe Flayol, Sylvette Foubert, Michel Thibon, Marie-Anne Védrines, Thierry Vuillemot, Marc Yaguiyan

Excusées : Marianne Jay - Procuration à Nathalie Causse
Christine Reboul - Procuration à Michel Thibon

Secrétaire de séance : Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

La séance est ouverte à 20h00.

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mai 2022

Monsieur le maire propose que soient soumis au vote les points supplémentaires suivants :

- Subvention au foyer rural de la Vallée Française
- Réparation de 2 lampadaires (Village Vacances)

• **Délibérations Commune**

1. Redevances d'occupation du domaine public 2022 : Orange et Enedis

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, le maire propose au conseil municipal de fixer les montants des redevances d'occupation du domaine public routier comme suit :

1/ Orange : appliquer les tarifs maxima réglementaires pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications à savoir, 457.99 €

2/ Enedis: le montant de la redevance est calculé en fonction du pourcentage de revalorisation qui est de 1,4458 % en 2022, soit = 221 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Délibération pour approuver le projet de contrat territorial et désigner le référent accueil de la commune

Monsieur le maire présente le projet de contrat territorial 2022-2025.

1/ Les travaux retenus sont :

- Aire de jeux - Remise en état et sécurisation : montant estimatif de l'ensemble des travaux : 30 000 € HT. Participation du Conseil Départemental à hauteur de 40 % pour les clôtures et de 16 % pour les équipements.
- Village Vacances - 2^{ème} tranche : montant estimatif des travaux : 779 775 € HT. Participation du Conseil Départemental à hauteur de 20 %.
- Piscine du Village Vacances - Rénovation : montant estimatif des travaux : 46 405 € HT. Participation du Conseil Départemental à hauteur de 30%.

2/ Référent accueil

Le référent accueil dans une commune est l'interlocuteur privilégié chargé d'accueillir les nouveaux habitants et de faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement.

Le conseil municipal APPROUVE ce projet de contrat territorial tel que ci-dessus défini et DESIGNER Nathalie Causse comme référente accueil, secondée par Marie-Anne Védrines.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Délibération pour la participation financière de la commune pour l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Le centre de loisirs Méli-Mélo accueille à Saint Etienne VF les enfants de 3 à 12 ans les mercredis en période scolaire et la semaine durant les vacances scolaires.

Monsieur le maire donne lecture de la convention rédigée par la communauté de communes. Le nouveau mode de calcul de répartition de la participation des communes est fondé sur le nombre de journées de fréquentation, ce qui revient pour Moissac VF à environ 60 € par enfant la journée, soit :

- Année 2021 : 1506,10 €
- Année 2022 : la facturation sera établie début janvier 2023.

Le conseil municipal souhaite que les arriérés restant à verser (année 2020) le soient selon cette même base de calcul.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Délibération pour la convention entre la commune et le Centre Hospitalier de Florac pour le portage des repas à domicile

Monsieur le maire donne lecture de la convention entre la commune et le Centre Hospitalier de Florac pour le portage des repas à domicile. A ce jour, un habitant de Moissac VF est concerné, la livraison étant assurée par La Poste.

Le coût de la participation financière de la commune se monte à 1.80 € par jour (2 repas), soit 657 € pour 1 an.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Délibérations pour l'acquisition de biens vacants et sans maître "J VIEILLE et A GRAILLON"

Dans le cadre du lancement des quatre procédures d'acquisition de parcelles qui obéissent scrupuleusement à la définition de biens vacants et sans maître présumé, deux ont déjà fait l'objet d'incorporation des comptes « de plein droit » (parcelles DUSSAUT et MAJOUREL - Délibération du 11 octobre 2021).

Pour les deux restantes (Jacques VEILLE et André GRAILLON), nous avons :

- Une personne identifiée au cadastre
- Disparue sans laisser de représentant
- Un décès trentenaire impossible à prouver
- Des biens qui ne sont pas devenus la propriété d'une autre personne.

Comme il est de bonne gestion de faire cesser au plus tôt la vacance présumée de ces biens et qu'aucun bien ne devrait rester « sans maître », le conseil municipal décide d'exercer ses droits en la matière et d'acquérir lesdites parcelles.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Au terme des procédures, il conviendra au conseil de porter une réflexion sur l'utilisation et le devenir de chaque parcelle acquise.

6. Demande de subvention pour les travaux de l'aire de jeux : modification du plan de financement

Equipements :

- Leader (PETR Sud Lozère) : 64% soit 11 360 € HT
- Conseil Départemental : 16% soit 2 840 € HT
- Part communale : 20% soit 3 550 € HT

LEADER = Liaisons entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale
PETR = Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR Sud Lozère - Florac)

Pour mémoire, le devis de la SARL Cévennes Evasion que le conseil a retenu pour l'acquisition et l'installation des jeux s'élève à environ 18 000 € HT, somme à laquelle il faut ajouter environ 12 000 € HT pour la construction de la rampe PMR et clôtures.

Le conseil municipal valide ce nouveau plan de financement.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Recensement de la population 2023: nomination du coordonnateur communal

Le dernier recensement Insee de la population a eu lieu en 2019. La prochaine campagne annuelle se déroulera en 2023.

Le coordonnateur de l'enquête de recensement, appelé coordonnateur communal, se charge de créer le lien entre l'INSEE et le ou les agents recenseurs. Il veille au respect de la confidentialité des données récoltées.

Le conseil municipal désigne Katy Entremont, Secrétaire de mairie, comme coordonnatrice communale.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Achat d'un défibrillateur

Marc Yaguiyan présente l'étude comparative réalisée en vue de l'acquisition d'un second défibrillateur (DAE).

Un DAE est un dispositif médical de Classe III qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque et contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Mais pour être efficace, il doit pouvoir être mis en œuvre très rapidement et son accessibilité permettre une intervention sur la victime dans les toutes premières minutes.

Aussi, la commune étant actuellement dotée d'un DAE en service dans les locaux de la mairie, il convient d'en installer un second sur Saint Roman de Tousque.



A l'analyse des divers paramètres, comme les gestes d'apprentissage, la rapidité de l'intervention, la formation et la maintenance continue du dispositif, il apparaît préférable de se doter d'un même appareillage chez un même fournisseur.

Pour profiter des éventuels avantages commerciaux obtenus dans le cadre d'un achat groupé, notre projet a été transmis aux communes voisines, pour étude, avant décision finale.

La mise au vote est reportée.

- **Délibération Budget du Village Vacances**

9. Délibération pour l'achat pour compte d'autrui (APA)

Monsieur le maire présente le devis de la SAS Gîtes en Cévennes :

Achat, livraison et pose pour

- 6 fours multifonctions pour remplacer les fours des gîtes ne disposant pas de fours traditionnels
 - Micro-ondes combiné SAMSUNG MC32K7055CK - Noir - 32 L ou similaire = 229,15 € HT l'unité, soit 1374,90 € HT pour les 6 pièces
- 14 fours micro-onde, pour les 14 autres gîtes
 - Micro-ondes solo SAMSUNG MS28F303EFK - Noir - 35.7 cm x 35.7 cm x 25.5 cm - 28 L ou similaire = 99,99 € HT l'unité, soit 1399,86 € HT pour les 14 pièces

La somme globale se monte à 2774,76 € HT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Délibérations Actions et Projets**

10. **Adhésion à l'Association Nationale des Anciens Combattants et des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)**

Pour soutenir la mission de passeurs de mémoire de la Résistance que se donne l'ANACR, le conseil souhaite marquer son adhésion en associant le passé avec le présent, eu égard aux conflits actuels et ceux malheureusement à venir.

L'adhésion se monte à 70 € pour l'année 2022.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. **Subvention au foyer rural de la Vallée Française**

Le foyer rural de la Vallée Française, basé à Sainte Croix VF, organise divers stages, ateliers, spectacles... pour tout public.

Une subvention de 200 € est sollicitée par cette association.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. **Choix du prestataire pour le transport des repas de la cantine**

Deux candidatures ont été analysées par la commission communale d'appel d'offres. Maxime Flayol a été retenu, sous les conditions identiques à celles de son prédécesseur Vincent Eveillé.

Afin de respecter les exigences horaires particulièrement strictes de cette prestation, Axel Flayol est désigné comme co-contractant pour assurer le remplacement en cas d'éventuel empêchement de Maxime Flayol.

Maxime Flayol ne prend pas part au vote.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

13. **Réparation de 2 lampadaires au Village Vacances**

SDEE 48 doit réparer 2 candélabres situés à côté de la piscine du Village Vacances pour un montant de 1403,40 € HT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

o **Bulletin Municipal**

Le prochain numéro du BM est en cours de finalisation et sa distribution s'opérera via La Poste et par mail à la liste de distribution, et sera consultable sur le site de la commune.

- Point communauté de communes (cccml)

- 1/ Transport A la Demande (TAD)

- Le service TAD, débuté le 1^{er} octobre 2021, a pris fin au terme de ses 6 mois d'expérimentation. Apprécié pour son utilité, une nouvelle formule est à l'étude au niveau de la cccml.

- 2/ Vélo à Assistance Electrique (VAE)

- Faire découvrir aux habitants un autre mode de déplacement, c'est la finalité de la mise à disposition prochaine de VAE par la CCCML. 6 vélos sont alloués à Sainte Croix VF, la gestion de la location sera assurée par les agents de France Service. Les dates et modalités de mise à disposition seront précisées ultérieurement par la CCCML.

- 3/ Maison de santé

- Le début des travaux est initialement prévu à l'automne de cette année. Toutefois, certains lots n'étant pas encore attribués, le MOE poursuit ses investigations et relances.

- Projet de réduction de l'éclairage public

- Compte tenu du contexte inédit auquel nous sommes aujourd'hui confrontés eu égard à la rapide augmentation du coût de l'électricité, il convient de repenser notre stratégie énergétique sur l'ensemble de notre territoire.

- Adapter l'utilisation de nos sites et sensibiliser les habitants semblent être des pistes à privilégier à court terme pour maîtriser nos consommations et atténuer l'augmentation des factures d'électricité.

- Une des pistes de réflexion pourrait se tourner vers la réduction du temps d'éclairage. Les EP représentent un peu moins de 30 % de la consommation globale pour un coût total annuel jusqu'à présent proche de 3800 €, mais évalué à plus 5500 € TTC sur l'exercice 2022 (+ 46 %).

- Dans cette optique, la tenue d'une réunion publique afin de mettre nos idées en commun pourrait être organisée à l'automne.

- La Boissonnade - Etude diagnostic

- Le temple Notre Dame de Val Francesque, édifice classé, ne peut à ce titre connaître aucune intervention de rénovation ni de restauration sans accord préalable des Bâtiments de France.

- Dans cette perspective, Moissac VF a fait appel en début d'année à un architecte ABF pour un pré-diagnostic afin de prendre conseil sur la priorisation des futurs travaux à effectuer.

- Au regard de ses premières observations, l'architecte propose de mener une étude complète en identifiant les travaux les plus urgents et ceux s'inscrivant dans un programme pluriannuel sur 10 à 20 ans.

- Cette étude bénéficie d'une subvention pour moitié de la DRAC Occitanie, un dossier pourra être déposé en ce sens pour l'exercice 2023.

La séance est levée à 23h00.